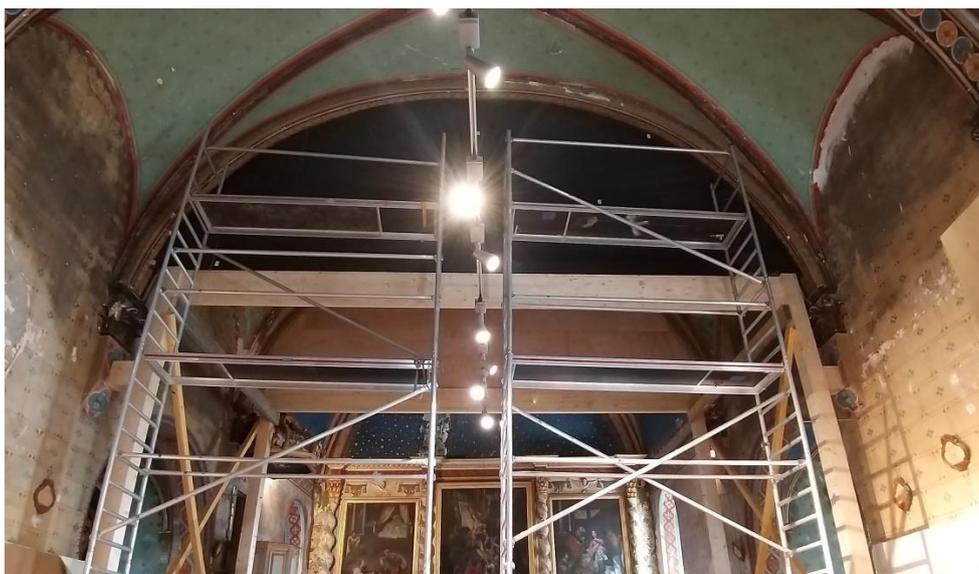


LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIX

La Lettre n°2 - Février 2022



LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE PITIÉ DE SEIX
INTERIEUR DE LA CHAPELLE ET MOBILIER CLASSÉ

LES PARTENAIRES DE LA RÉHABILITATION

Journées du Patrimoine

Samedi 18 septembre 2021



Chapelle ND de Pitié à Seix

L'association « Les Amis de la Chapelle de Seix » vous accueillera devant l'Église Saint-Etienne, le Samedi 18 Septembre de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Pour mémoire

En 2021, le conseil d'administration de l'association est composé de sept membres

Dont au bureau :

Jonathan Atkins (**trésorier**) élu en octobre 2020

Elisabeth Bordes-Pagès (**présidente**), élue en octobre 2020

Janine Santesteban (**secrétaire**), élue en avril 2021

et

Catherine Lamy, élue en mai 2021

André Rieu-Castaing,

Martine Rieu-Sicart,

Suzanne Téquie



Les membres du conseil d'administration de l'association « Les Amis de la Chapelle de Seix » et sa présidente vous souhaitent une très bonne année 2022 et vous remercient de votre soutien. Nous poursuivrons les objectifs de réhabiliter et de faire connaître Notre Dame de Pitié, en participant au financement des travaux engagés par la commune avec l'aide de ses partenaires : la Drac, la région Occitanie, le conseil départemental de l'Ariège, l'appui de la communauté de communes Couserans-Pyrénées et le soutien de la fondation du patrimoine, qui devrait ouvrir son site pour Notre Dame de Pitié dès 2022.

Notre bilan 2021

Suite à l'élection de la présidente et du trésorier en octobre 2020, de la secrétaire au printemps 2021, et à l'assemblée générale du 27 mai 2021, nous avons engagé les projets et accueilli de nouveaux adhérents. La lettre n°1 de février 2021 résumait les évolutions de l'association, les objectifs du Conseil d'administration mis en œuvre par le nouveau bureau, et traçait de nouvelles perspectives.

Cette « Lettre n°2 » résume les réalisations et les actions engagées ces huit derniers mois, malgré un contexte sanitaire contraignant. Ces projets portés par les membres du CA ont permis de :

*** Développer l'association/**

Nous sommes passés de 7 à **40 membres** entre mai et décembre 2021, grâce à nos communications, aux articles de presse, à nos réseaux et au « bouche à oreilles ». Votre généreuse participation financière (cotisations et dons) nous a permis d'avancer sur différents projets. La mairie a également répondu favorablement à notre demande de subvention pour notre fonctionnement.

*** Réhabiliter Notre Dame de Pitié /un objectif central**

Une première réunion s'est tenue en mairie, le 14 janvier 2021, réunissant par visio-conférence, les



partenaires du projet : la Drac, l'Udap-09, la direction du patrimoine de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, l'architecte de la société « Pavillon-Architectures ». La présidente et le trésorier de l'association « Les Amis de la Chapelle de Seix » ont pu interroger les partenaires sur les enjeux, les phases de travaux et les possibilités de subventions pour la mairie. Nous avons rappelé le rôle de l'association pour, soutenir la réhabilitation de ce patrimoine structurant du quartier et du village, et pour le faire connaître et l'animer. A la suite de cette réunion, la mairie propriétaire de la chapelle, a engagé, en avril 2021, le travail d'urgence du premier étaieement de l'arc-doubleau, à la hauteur des deux chapelles nord et sud. L'ouvrage réalisé par l'entreprise Falguier a été subventionné à hauteur de 75 % par la Drac, la région et le conseil départemental de l'Ariège. Le « reste à charge » était de 25% pour la

commune. L'association « Les amis de la chapelle de Seix » a contribué à hauteur de 750 euros en décembre 2021. Cette contribution représente 29 % de la part communale.

La présidente et la secrétaire de l'association ont été conviées, le 8 novembre 2021, à la réception de cet ouvrage par la Mairie, en présence du maître d'œuvre, de l'architecte et des partenaires (Udap-09 Mme Vitu assistante de Mme Marquez, architecte des Bâtiments de France qui remplace Mr.Poirier).

Le 8 novembre, il est apparu indispensable de **réaliser un deuxième étaielement** à la hauteur de l'arc situé au-dessus du double étage de tribunes, **à l'entrée ouest de la chapelle**, avant d'entreprendre les travaux de confortement de la maçonnerie des deux chapelles, initialement envisagés en 2022.

*** Faire connaître/ Présenter la Chapelle et les différentes phases de travaux**

L'association a conçu un double **panneau d'exposition sur Notre-Dame de Pitié**, avec l'appui de la direction du patrimoine de la communauté de communes, afin d'informer les habitants et les visiteurs sur ce bâtiment inscrit et ses objets classés à l'Inventaire des « Monuments Historiques ».

Nous souhaitons un panneau très illustré et qui soit accessible au grand public « 24h/24 et 7jours/7 », c'est le cas depuis le 8 novembre 2021. Il a été installé par les services techniques, **entre la chapelle et la médiathèque**, après accord de l'Udap de l'Ariège, que nous avions sollicitée.



Ce panneau va évoluer en fonction de l'avancement des projets. Le « verso » sera recomposé pour présenter les phases successives de travaux, avec en premier lieu, la phase de « confortement des maçonneries des deux chapelles », après l'étude qui doit être lancée, nous l'espérons en 2022.

*** Accueillir le public / La rencontre du public est vitale**

Deux réunions des associations locales, en 2020 et 2021, ont dressé le paysage d'un monde associatif très vivant. Pour des raisons sanitaires et d'organisation, notre participation s'est limitée :



- au **Salon du Livre le 14 Juillet** où nous présentions, le **livre de Marie Azam « Seix en Languedoc, des hommes et des rois », l'affiche du peintre René-Gaston Lagorre** (créée en soutien à la chapelle) et deux séries de cartes postales sur Notre Dame de Pitié, éditées en 2021. Les produits de ces ventes serviront les projets de réhabilitation et d'animation de la chapelle ND de Pitié.



- aux « **journées du patrimoine** », le 18 septembre. L'accueil du public, à l'église de Seix, par quatre membres du conseil d'administration, était adapté dans la mesure où les principaux objets classés de la chapelle y sont exposés (à l'exception des confessionnaux évidemment). Ceci dans l'attente de la réouverture de ND de Pitié, à la fin des travaux de sécurisation et de réhabilitation.

* **Animer** / *La chapelle continuera d'accueillir des manifestations dans le futur*

En attendant la réouverture de la Chapelle Notre Dame de Pitié, à la fin des travaux, nous voulons accueillir des **concerts**, dans différents lieux, **en soutien à la réhabilitation de la chapelle**,.



Nous avons organisé un **premier concert**, le **14 novembre 2021** avec le groupe de chants polyphoniques occitans « **La Bethmalaise** » que nous remercions encore pour la qualité de sa prestation.

L'église d'Oust, bien chauffée en cette période hivernale, a accueilli un large public venant des villages alentours mais aussi de St-Girons, de Prat et de Toulouse. Cette mixité a porté ses fruits et réchauffé les « chœurs ».

D'autres concerts seront programmés en 2022, notamment à l'église Saint-Etienne de Seix. Les bénéfices serviront au projet de réhabilitation de la chapelle. Nous espérons élargir le cercle du public, avec l'amélioration du contexte sanitaire.

Projets pour 2022

Objectif 1 : Etude préalable et travaux, à engager

* **En 2022 l'association participera au financement du 2ème étaielement** annoncé le 8 novembre dernier. Le versement par notre association de 750 euros, à la mairie par l'intermédiaire du trésor public, se fera dans les mêmes conditions que pour le 1^{er} étaielement, pour aider à la mise en sécurité de la chapelle.

* La première phase de travaux pour « conforter les maçonneries des deux chapelles latérales » avait été évaluée à environ 60.000 euros dans l'étude de 2012 qui a servi de base à la réunion de janvier 2021 (visio-conférence) et qui apparaît dans le « Soun de Seisch » n°70 de mars 2021. Cette étude doit être remise à jour.

C'est la mairie qui doit passer commande de l'étude à l'architecte afin de bénéficier de subventions.

Les financements

* **La mission d'étude peut-être financée** par l'Etat à hauteur de 40%, si l'opération est retenue. La demande de financement doit être adressée à la **Conservation régionale des monuments historiques, 32 rue de la Dalbade, BP-811, 31080 Toulouse cedex 06** ».

* Dans la **phase des travaux**, la mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte **peut être financée** par l'Etat à hauteur de 40%, et les travaux à hauteur de 25 %. A ces 25% se rajoutent 50% de financements par les collectivités régionale et départementale. Le « reste à charge » de la commune est de 25 % des travaux. L'association évaluera sa participation afin de diminuer ce « reste à charge ».

Objectif 2 : Recueil de fonds via le site de la Fondation du Patrimoine

La commune a sollicité la Fondation du Patrimoine fin 2021. L'association « Les Amis de la Chapelle de Seix » peut servir de relais pour cette « campagne de collecte de fonds » d'autant plus porteuse qu'elle s'adressera, via le site internet de la fondation, à des **donateurs très avertis**. La règle est que les fonds recueillis soient intégralement reversés à la réhabilitation de la chapelle.

L'accès au site de la fondation du Patrimoine devrait permettre une montée en puissance des projets listés dans le « Soûn de Seich » N°70 - Mars 2021, qui - au-delà du confortement des maçonneries des chapelles nord et sud – comprenaient, dans l'étude de 2012, la reprise des murs gouttereaux et la restauration intérieure de la chapelle.

*** Il est fortement conseillé de s'inscrire sur le site de la fondation du patrimoine une fois l'étude de programmation réalisée afin que le montant de l'opération soit appréhendé dans sa globalité.** Cet affichage servira mieux le projet de réhabilitation d'ensemble de la chapelle Notre Dame de Pitié.

* La phase étude est donc doublement indispensable pour :

- monter les dossiers de demandes de financements adressés par la mairie à l'Etat et aux collectivités, régionale et départementale, afin d'engager la première « phase de travaux de reprise des maçonneries des deux chapelles », au plus vite
- afficher une vision globale du projet sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Objectif 3 : Rencontre avec le public

* 3-1 / L'exposition sur le « patrimoine chapelle »

Le panneau placé près de la chapelle, s'adresse à tous les publics. Notre démarche est à la fois pédagogique et culturelle. Le panneau favorise l'accueil des visiteurs et participe à la valorisation touristique. L'association a prévu une mise à jour du panneau d'exposition, en fonction des travaux qui seront engagés dans les mois qui viennent, après la pose du 2ème étaielement.

*** 3 -2 / Communication et manifestations.** L'association doit :

- Mieux communiquer via son site internet. Des compétences internes seront recherchées parmi ses membres.
- Participer à différentes manifestations de la vie locale (salons, journées du patrimoine historique, rural, marchés ...). Nous avons été sollicités pour être présents ponctuellement au marché de Seix, par exemple. Nous espérons participer, cette année, à la journée des associations de l'automne, suivant les conditions d'accès et le contexte sanitaire.

Objectif 4 : Animations en soutien à la chapelle

L'accueil de manifestations adaptées à ce lieu singulier du village permettra de faire revivre ce patrimoine. Comme l'avenir se prépare, en attendant sa réouverture, amis choristes et concertistes, nous n'hésiterons pas à vous solliciter, en variant les lieux pour l'accueil de vos spectacles. Nous prévoyons d'organiser au moins **deux concerts** en 2022, en soutien à la réhabilitation de la chapelle ND de Pitié.

Assemblée générale du 15 avril 2022

L'AG 2022 est prévue le 15 avril 2022 à 15h00.

Le lieu vous sera communiqué en même temps que les documents nécessaires, aux votes des bilans 2021 et à l'élection d'au moins un nouveau membre du CA. Vous recevrez par courrier ou par mail, les documents nécessaires, fin mars.

Les votes par mail et courrier postal ainsi que les procurations sont autorisés dans le contexte sanitaire actuel. L'assemblée générale peut avoir lieu avec les seules personnes présentes (et en tenant compte des votes par mail et courriers reçus). L'AG sera suivie du conseil d'administration afin d'élire le nouveau trésorier et son adjoint et de s'organiser pour mettre en œuvre les projets, nombreux cette année encore.

Pour les manifestations (salons, journées du patrimoine, marchés...) nous aurons besoin de volontaires, parmi les membres de l'association, en plus des membres du CA déjà mobilisés. Merci de penser à indiquer votre disponibilité pour ces manifestations, dans vos réponses pour l'AG.

*
* *

Ci-dessous le « Bulletin d'adhésion et don » 2022 à remplir et à régler par chèque à l'ordre de « Les Amis de la Chapelle de Seix »

Bulletin et chèque sont à adresser par courrier postal à Mme Elisabeth Bordes-Pagès, présidente de l'association «Les Amis de la Chapelle de Seix », 1 Passade des Bains, Rue de la Chapelle, 09140 Seix.

En retour, nous vous adresserons **un reçu** et votre carte d'adhérent 2022, le cas échéant.

L'association étant reconnue d'intérêt général depuis 2012, les montants des cotisations et dons sont partiellement déductibles des impôts (cf. la déclaration de revenus 2022, à faire en 2023)

----- *Bulletin 2022 à découper* -----

Nom : _____

Adresse : _____ Ville _____ Code Postal _____

Tel : _____ et **mail :** _____

J'adhère à l'association « **Les amis de la Chapelle de Seix** » et verse une cotisation de **13** euros,

Je souhaite verser un don de **20** euros, **30** euros, **autres** ----- euros (à préciser).

